



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 AVRIL 2022

**Présents :** Mesdames et Messieurs Alain BOURGOIN – Nelly HARDY – Bertrand PINEL – Noëlle PERROIN – Franck BESSON – Céline PLESCY – Anthony CORABOEUF – Marina DUPONT  
Hugues LEMONNIER – Annie VINET – Marie-Hélène CARON-BERNIER – Annie BAULLARD  
Laurent BAUDET – Karine JULIENNE – Frédéric MAILLARD – Gildas AUNEAU – Marina SUBILEAU  
Séverine DUGUEY – Nathalie RICHARD – Yoann MOUSSERION – Mathieu PANELAY – Xavier  
COUTANCEAU – Pascal GLEMAIN – Virginie TRIME KERZERHO – Denis BRETAUDEAU

**Absents excusés :** Anthony BOUREAU – Christophe PLANTIVE

**Pouvoirs :** Anthony BOUREAU donne pouvoir à Xavier COUTANCEAU – Christophe  
PLANTIVE donne pouvoir à Hugues LEMONNIER

**Secrétaire de séance :** Marie-Hélène CARON-BERNIER

### DCM 2022-13T/5.2.6. – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

#### Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Accepter la modification de la composition des commissions suivantes :
- Modification de la composition de la Commission « Bâtiments et accessibilité » en y ajoutant un membre : Monsieur Denis BRETAUDEAU à la place de Monsieur Xavier COUTANCEAU qui en a demandé son retrait
- Dire que **la nouvelle composition de la Commission « Bâtiments et accessibilité »** s'établit comme suit :
  - Franck BESSON
  - Gildas AUNEAU
  - Séverine DUGUEY
  - Frédéric MAILLARD
  - Yoann MOUSSERION
  - Noëlle PERROIN
  - Christophe PLANTIVE
  - Denis BRETAUDEAU
- Accepter la modification de la composition de la commission « Finances » en y ajoutant un membre : Monsieur Denis BRETAUDEAU
- Dire que **la nouvelle composition de la Commission « Finances »** s'établit comme suit :
  - Alain BOURGOIN
  - Bertrand PINEL
  - Laurent BAUDET
  - Franck BESSON
  - Anthony CORABOEUF
  - Xavier COUTANCEAU
  - Marina DUPONT
  - Nelly HARDY
  - Hugues LEMONNIER
  - Yoann MOUSSERION
  - Noëlle PERROIN
  - Céline PLESCY
  - Denis BRETAUDEAU

- Accepter la modification de la composition de la Commission « Urbanisme et affaires foncières » en y ajoutant un membre : Monsieur Denis BRETAUDEAU
- Dire que **la nouvelle composition de la Commission « Urbanisme et affaires foncières »** s'établit comme suit :
  - Alain BOURGOIN
  - Gildas AUNEAU
  - Franck BESSON
  - Anthony BOUREAU
  - Hugues LEMONNIER
  - Noëlle PERROIN
  - Denis BRETAUDEAU
- Accepter la modification de la composition de la Commission « Voirie et espaces publics » en y ajoutant un membre : Monsieur Denis BRETAUDEAU
- Dire que **la nouvelle composition de la Commission « Voirie et espaces publics »** s'établit comme suit :
  - Hugues LEMONNIER
  - Gildas AUNEAU
  - Franck BESSON
  - Anthony CORABOEUF
  - Christophe PLANTIVE
  - Denis BRETAUDEAU
- Accepter la modification de la composition de la Commission « Enfance éducation et affaires scolaires » en y ajoutant un membre : Monsieur Xavier COUTANCEAU en remplacement de Madame Amélie VILAIN, membre démissionnaire
- Dire que **la nouvelle composition de la Commission « Enfance éducation et affaires scolaires »** s'établit comme suit :
  - Alain BOURGOIN
  - Céline PLESCY
  - Marie-Hélène CARON-BERNIER
  - Bertrand PINEL
  - Nathalie RICHARD
  - Xavier COUTANCEAU
- Accepter la modification de la composition de la Commission « Jeunesse, sports et loisirs » en y ajoutant un membre : Madame Virginie KERZERHO en remplacement de Madame Amélie VILAIN, membre démissionnaire
- Dire que **la nouvelle composition de la Commission « Jeunesse, sports et loisirs »** s'établit comme suit :
  - Noëlle PERROIN
  - Gildas AUNEAU
  - Annie BAULLARD
  - Mathieu PANELAY
  - Céline PLESCY
  - Nathalie RICHARD
  - Virginie KERZERHO
- Accepter la modification de la composition de la Commission « Environnement – Patrimoine bâti et Naturel » en y ajoutant un membre : Monsieur Frédéric MAILLARD
- Dire que **la nouvelle composition de la Commission « Environnement – Patrimoine bâti et naturel »** s'établit comme suit :
  - Bertrand PINEL
  - Laurent BAUDET
  - Anthony BOUREAU
  - Alain BOURGOIN
  - Marie-Hélène CARON-BERNIER
  - Séverine DUGUEY
  - Mathieu PANELAY

- Annie VINET
- Frédéric MAILLARD
- Accepter la modification de la composition de la Commission « Loire et Port » en y ajoutant deux membres : Mesdames Marie-Hélène CARON-BERNIER et Marina SUBILEAU
- Dire que **la nouvelle composition de la Commission « Loire et Port »** s'établit comme suit :
  - Anthony CORABOEUF
  - Anthony BOUREAU
  - Séverine DUGUEY
  - Hugues LEMONNIER
  - Frédéric MAILLARD
  - Christophe PLANTIVE
  - Marie-Hélène CARON-BERNIER
  - Marina SUBILEAU
- Accepter la modification de la composition de la commission « Tourisme Culture et évènementiel » en y supprimant un membre : Madame Marina DUPONT
- Dire que **la nouvelle composition de la Commission « Tourisme Culture et évènementiel »** s'établit comme suit :
  - Nelly HARDY
  - Annie BAULLARD
  - Marie-Hélène CARON-BERNIER
  - Virginie KERZERHO
  - Karine JULIENNE
  - Yoann MOUSSERION
  - Nathalie RICHARD
  - Marina SUBILEAU

DCM 2020-14T/5.3.6 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Valider la modification de la composition de la commission de contrôle des listes électorales telle que présentée ci-dessous :
  - Annie BAULLARD
  - Marie-Hélène CARON-BERNIER
  - Marina SUBILEAU
  - Virginie KERZHERO
  - Xavier COUTANCEAU

DCM 2022-15T/7.5.5 - ATTRIBUTION COTISATIONS 2022 – ORGANISMES PARTENAIRES

**→ Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Verser aux organismes partenaires pour l'exercice 2022 les cotisations-participations telles que figurant ci-dessous :

Libellé	2021	Mode de calcul	2022
<b>Secteur administration générale</b>			
Asso des maires pays Ancenis	200,00 €	0,05€ x 3870 habitants	0 €
AMF 44	1 009,00 €	0,258 x 3870 habitants	1 100 €
CAUE	160,00 €	Forfait population par strate	160 €
<b>Secteur culture tourisme &amp; patrimoine</b>			
Villes et Villages Fleuries	225,00 €	Cotisation obligatoire	225,00 €
BRUDED	1 200,00 €	Forfait strate population	0 €
<b>Secteur environnement</b>			
FDGDON POLLENIZ	621,00 €	Cotisation population < à 4 000 hab.	650 €
Comité pour la Loire de demain	100,00 €	Adhésion à la charte la Loire de demain	0 €
<b>Secteur JSL</b>			
ANDES	110,00 €	Forfait annuel pop°< à 5000hab	113 €

- D'inscrire les crédits au budget 2022 en section de fonctionnement à l'article 6281 .

DCM 2022-16T/7.5.5. - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

➔ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Verser aux associations pour l'exercice 2022 les subventions présentées ci-dessous :

Secteur « culture-tourisme-événementiel »	Vote 2021	Demande 2022	Proposition 2022
Aux Arts	550	1 000	500
Comité de Jumelage (versement sur justificatifs) calcul : 0,74 € par habitant	2 893	-	2 893
O'CAP en 2020 Les Artistiques 2020 (en 2018 Les Artistiques 0 €)	14 000	3 600	3 600
La tour à music	0	660	660
Haut et Fort	2 000	8 865	4 000
Les Cols Verts	0	200	200

Secteur « EPBN »	Vote 2021	Demande 2022	Proposition 2022
Natur' Oudon	300	1 000	1 000

Secteur « Jeunesse-sports-Loisirs »	Vote 2021	Demande 2022	Proposition 2022
ASSO Basket	1 971	2 000	1 888
Rythm Jazz Oudonnais	2 567	2 567	2 475
Tennis Club Oudonnais	1 732	2 000	1 652
FCOC	3 530	3 950	3 685
Ancenis Courses Natation (ACN)	0	175	0

Secteur « solidarités »	Vote 2021	Demande 2022	Proposition 2022
Amicale des Donneurs de Sang	100	100	100
Bouchons d'Amour	150	150	150
Boutons d'Or/ Résidence du Havre	600	600	600
Oudon Solidarité	100	-	0
Téléthon	500	-	0

Secteur « enfance-éducation-affaires scolaires »	Vote 2021	Demande 2022	Proposition 2022
SOS urgence maman Pays d'Ancenis	60	60	60
MAM la Maison des P'tits Doudous	650	670	670

Autres associations	Vote 2021	Demande 2022	Proposition 2022
Le Souvenir Français	100	100	100
Les Jardins partagés d'Oudon	590	-	0
France ADOT 44	-	50	0
Ligue des droits de l'Homme	-	500	0

- Inscrire les crédits au budget 2022 en section de fonctionnement à l'article 6574.

DCM 2022-17T/7.5.5. - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2022 - CLO LES TOUCHATOUTS

➔ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Verser à l'association CLO Les Touchatouts une subvention de 90 000 € pour l'année 2022 ;
- Préciser que le montant de la subvention se décompose de la manière suivante :
  - ✓ 80 000 € correspondants aux dépenses structurelles ;
  - ✓ 10 000 € correspondants aux dépenses conjoncturelles (arrêts maladies, crise sanitaire) ;
- Préciser qu'une avance de subvention ayant été accordée par délibération en date du 21 novembre 2021 d'un montant de 30 000 €, la somme à mandater à l'association sera de 60 000 € ;
- Dire que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement de ladite subvention figureront au budget primitif de l'exercice 2022 à l'article 6574.

DCM 2022- 18T/7.5.5. - SUBVENTIONS 2022 : ASSOCIATION LES 3 P'TITS TOURS

➔ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Verser à l'association « 3 P'tits Tours » une subvention de 51 000 € pour 2022 ;
- Inscrire les crédits au budget 2022 en section de fonctionnement à l'article 6574 ;

DCM 2022-19T/7.5.5. - SUBVENTIONS AUX ÉCOLES 2022

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Valider les participations comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

ECOLE JULES VERNE	Proposition 2022		Total 2022
	mater	primaire	total
Total élèves	105	159	264
FOURNITURES SCOLAIRES	47,19	53,71	13 495
ACTIVITES EDUCATIVES	11,57	11,57	3054
TOTAL			<b>16 549 €</b>

ECOLE SAINT JOSEPH	Proposition 2022		Total 2022
	mater	primaire	total
Total élèves	62	106	168
FOURNITURES SCOLAIRES	47,19	53,71	8 619
ACTIVITES EDUCATIVES	11,57	11,57	1944
TOTAL			<b>10 563 €</b>

- Prendre acte que l'enveloppe à inscrire au budget primitif 2022 s'élève à 27 092 € ;
- Dire que l'enveloppe « activités éducatives » sera versée sous forme de subvention à l'Amicale laïque de l'école Jules Verne ;
- Dire que l'enveloppe « fournitures scolaires » et « activités pédagogiques » sera versée sous forme de subvention à l'OGEC de l'école Saint Joseph ;
- Dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 ;

DCM 2022-20T/7.5.3 - SUBVENTION 2022 – CCAS

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Verser une subvention de 1 000 € au CCAS de la commune d'Oudon correspondant à la prise en charge par le CCAS des subventions versées aux associations à vocation sociale ;
- Verser une subvention au CCAS pour financer les aides aux familles dans le cadre des adhésions aux associations communales et des paiements à des entreprises privées pour la pratique d'activités culturelles et/ou sportives sur la commune, pour un montant équivalent aux aides apportées, dans la limite de 1 500 € par an ;
- Dire que le versement de cette seconde subvention interviendra en fin d'année après réception de justificatifs des aides accordées aux familles au titre des activités mentionnées ci-dessus ;
- Verser une subvention d'équilibre de 2 000 € pour pallier à la fragilité du budget de fonctionnement du CCAS ;
- Préciser que les crédits sont prévus au budget primitif 2022, article 657362 ;

DCM 2022-21T/7.2.3. – IMPÔTS LOCAUX : VOTE DES TAUX 2022

→ **Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (19 voix pour, 5 voix contre, 3 abstentions) de :**

- Fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2022 de la taxe foncière bâti et non bâti ;
- Proposer une revalorisation du taux des deux taxes mentionnées ci-dessus de 8 % ;

DCM 2022-22T/7.1.2 - BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Vu le compte de gestion définitif pour l'année 2021 du budget principal de la commune établi par la Trésorerie d'Ancenis comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	2 923 095,52 €	2 296 458,38 €
RECETTES	3 184 563,72 €	1 008 903,16 €
Résultat de l'exercice (déficit)		- 1 287 555,22 €
Résultat de l'exercice (excédent)	261 468,20 €	
Résultat de clôture de l'ex 2020	833 117,13 €	1 123 894,54 €
Part affecté à l'investissement	655 117,13 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2021	439 468,20 €	- 163 660,68 €

→ Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver le compte de gestion du budget principal de la commune 2021 dans les conditions exposées ci-dessus.

DCM 2022-23T/7.1.2 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il est précisé que monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

→ Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le Compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
DÉPENSES	2 923 095,52 €	2 296 458,38 €	- 1 009 798,00 €
RECETTES	3 184 563,72 €	1 008 903,16 €	+ 1 264 935,00 €
Déficit		- 1 287 555,22 €	
Excédent	261 468,20 €		255 137,00 €

DCM 2022-24T/7.1.2 - BUDGET PRINCIPAL : REPRISE DES RÉSULTATS 2021

→ Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement :

Budget Principal - Affectation du résultat d'exercice	
Résultat de l'exercice	261 468,20 €
Résultats antérieurs reportés (002 avec signe + ou -)	+ 178 000,00 €
Résultats 2021 à affecter (hors reste à réaliser)	439 468,20 €
Solde d'exécution d'investissement (001 avec signe + ou -)	- 163 660,68 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (avec signe+ ou -)	+ 255 137,00 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	163 661,00 €
Report en Fonctionnement R002	275 807,00 €

DCM 2022-25T/7.1.2 - BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

→ Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le Budget Primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

BP 2022	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 500 000 €	3 500 000 €
INVESTISSEMENT	3 890 485 €	3 890 485 €

DCM 2022-26T/7.1.2 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Vu le compte de gestion définitif pour l'année 2020 du budget annexe immobilier établi par la Trésorerie d'Ancenis comme suit :

CG 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DÉPENSES</b>	208 202,74 €	201 104,62 €
<b>RECETTES</b>	323 093,04 €	185 706,27 €
<b>Résultat de l'exercice (déficit)</b>		<b>- 15 398,35 €</b>
<b>Résultat de l'exercice (excédent)</b>	<b>114 890,30 €</b>	
<b>Résultat de clôture de l'ex 2020</b>	144 347,19 €	33 027,65 €
<b>Part affectée à l'investissement</b>	114 347,19 €	
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2021</b>	<b>144 890,30 €</b>	<b>17 629,30 €</b>

→ Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (22 voix pour, 5 voix contre), de :

- Approuver le compte de gestion du budget annexe immobilier 2021 dans les conditions exposées ci-dessus.

DCM 2022-27T/7.1.2 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Il est précisé que monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

→ Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (21 voix pour, 5 voix contre) de :

- Adopter le Compte administratif du budget annexe immobilier pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

CA 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
<b>DÉPENSES</b>	208 202,74 €	201 104,62 €	27 700,00 €
<b>RECETTES</b>	323 093,04 €	185 706,27 €	
<b>Déficit</b>	-	<b>-15 398,35 €</b>	
<b>Excédent</b>	<b>114 890,30 €</b>	€	

DCM 2022-28T/7.1.2 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER : REPRISE DES RÉSULTATS 2021

→ Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement :

BA Immobilier - Affectation du résultat d'exercice	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>114 890,30 €</b>
<b>Résultats antérieurs reportés (002 avec signe + ou -)</b>	<b>+ 30 000,00 €</b>
<b>Résultats 2021 à affecter (hors reste à réaliser)</b>	<b>144 890,30 €</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement (001 avec signe + ou -)</b>	<b>+ 17 629,30 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement (avec signe+ ou -)</b>	<b>- 27 700,00 €</b>
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>0 €</b>
<b>Report en Fonctionnement R002</b>	<b>144 890,30 €</b>

DCM 2022-29T/7.1.2 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

→ Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (22 voix pour, 5 voix contre) de :

- Adopter le Budget annexe immobilier de l'exercice 2022, arrêté comme suit :



BP 2022	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	401 412 €	401 412 €
INVESTISSEMENT	2 231 129 €	2 231 129 €

DCM 2022-30T/7.1.2 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Vu le compte de gestion définitif pour l'année 2021 du budget annexe photovoltaïque de la commune, établi par la Trésorerie d'Ancenis comme suit :

CG 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	11 767,39 €	7 750,00 €
RECETTES	14 467,92 €	8 432,22 €
Résultat de l'exercice (déficit)		
Résultat de l'exercice (excédent)	2 700,53 €	682,22 €
Résultat de clôture de l'ex précédent 2020	9 849,48 €	18 662,48 €
Part affectée à l'investissement	949,48 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2021	11 600,53 €	19 344,70 €

→ Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver le compte de gestion du budget annexe photovoltaïque de la commune 2021 dans les conditions exposées ci-dessus.

DCM 2022-31T/7.1.2 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il est précisé que monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

→ Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le Compte administratif du budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

CA 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	11 767,39 €	7 750,00 €
RECETTES	14 467,92 €	8 432,22 €
Déficit		
Excédent	2 700,53 €	682,22 €

DCM 2022-32T/7.1.2 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : REPRISE DES RÉSULTATS 2021

→ Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement :

Budget Annexe Photovoltaïque - Affectation du résultat d'exercice	
Résultat de l'exercice	2 700,53 €
Résultats antérieurs reportés (002 avec signe + ou -)	+ 8 900,00 €
Résultats 2021 à affecter (hors reste à réaliser)	11 600,53 €
Solde d'exécution d'investissement (001 avec signe + ou -)	+ 19 344,70 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (avec signe+ ou -)	0 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0 €
Report en Fonctionnement R002	11 600,53 €

DCM 2022-33T/7.1.2 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Adopter le Budget Primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

BP 2022	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	25 600 €	25 600 €
INVESTISSEMENT	26 844 €	26 844 €

DCM 2022-34T/1.1.9 – ASSURANCES – RENOUVELLEMENT DES CONTRATS – DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LANCER LA CONSULTATION ET AUTORISER LA SIGNATURE DES MARCHÉS

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Donner délégation à M. le Maire pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché « ASSURANCES » comprenant 4 lots :
  - Lot n° 1 – Dommages aux biens et risques annexes,
  - Lot n° 2 – Responsabilité civile et risques annexes,
  - Lot n° 3 – Protection juridique et risques annexes,
  - Lot n° 4 – Assurance véhicules à moteur et risques annexes.
- Autoriser le Maire à signer les marchés concernant ces prestations d'assurances et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, avec l'entreprise d'assurances dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse,
- Autoriser le cas échéant le Maire à lancer une nouvelle consultation à l'issue de la procédure si l'appel d'offres est déclaré infructueux,

**Commentaires :**

Montant de la prestation de conseil pour les marchés publics de services d'assurances, validé avec RISKOMNIUM SAS : 2.000 € HT.

Montant des cotisations sur 4 années 2019 – 2020 – 2021 – 2022 : 82.316,21 € (Lot 1 – 2 – 3 = 68.549,31 € et lot 4 = 13.766,90 €)

DCM 2022-35T/7.1.6. TARIFICATION 2022 - CAMPING MUNICIPAL

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Voter les tarifs comme présenté :

CAMPING MUNICIPAL DE LA TOUR	2021	2022
<b>INDIVIDUELS</b>		
<b>Forfait</b> : 1 emplacement, 1 personne, 1 véhicule, 1 caravane ou tente ou camping-car	8,00	8,30
<b>Forfait campeur à vélo ou randonneur</b> : 1 personne, 1 tente sur emplacement dédié (hors électricité),	6,80	7,00
<b>Personne supplémentaire</b> (+ de 12 ans)	4,00	4,20
<b>Enfant de 3 à 12 ans</b> (gratuit pour les moins de 3 ans)	2,60	2,70
<b>Animal</b>		1,00
<b>Véhicule supplémentaire</b>	2,60	2,60
<b>Garage mort</b> (sans électricité)	4,00	4,20

<b>Garage mort</b> (avec électricité)	5,60	5,80
<b>GROUPE</b>		
<b>Tarif par personne (pour groupe + de 10 personnes) :</b> <i>Emplacement, tentes et véhicules compris (hors électricité)</i>		
- Adulte ou + de 12 ans	5,00	5,00
- Moins de 12 ans	3,80	3,90
<b>CAMPING-CARS</b>		
<b>Forfait camping-car ou véhicule aménagé, par jour :</b> 1 emplacement, 2 personnes, 1 véhicule, vidange, plein d'eau, avec électricité	14,00	15,00
<b>Aire de service Camping-cars</b> Forfait vidange et plein d'eau sans nuitée	3,80	3,80
<b>SERVICES</b>		
Branchement électrique	4,20	4,30
Lave-linge (avec dosette lessive)	4,00	4,00
Sèche-linge	3,50	3,50
Douche hors campeur	2,50	2,50
<b>LOCATION CAMPETOILE (1 ou 2 personnes)</b>		
1 personne	30,00	30,00
2 personnes		35,00
La nuit supplémentaire	25,00	25,00 € pers. seule, 30 € si 2 pers.
Location sac de couchage (par séjour)		5,00

DCM 2022-36T/7.1.6 RÉGIE ANIMATION : TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ DE NOEL 2022

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Fixer les tarifs des droits de place pour les commerçants présents au marché de Noël 2022 comme suit :

<b>DROITS DE PLACE MARCHÉ DE NOEL-édition 2022</b>	<b>Tarifs 2021</b>	<b>Propositions 2022</b>
Exposant extérieur	40	45
Exposant intérieur (club de l'amitié ou garage)	50	55
Exposant vendant de la petite restauration (chichis, fouées, viennoiseries, marrons, barbe à papa,...)	70	80

DCM 2022-37T/4.1.1. - CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET – RESPONSABLE ENFANCE JEUNESSE EDUCATION ET AFFAIRES SCOLAIRES

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Créer un emploi permanent à temps complet, sur le grade d'Animateur à compter du 24 mai 2022 pour assurer la définition et le pilotage des projets du pôle Enfance-Jeunesse-Education-Affaires scolaires. Charger monsieur le Maire de procéder aux

déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement et à la carrière des agents en tant qu'autorité territoriale.

DCM 2022-38T/4.1.1. - CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET – ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Créer un emploi permanent à temps complet, sur le grade d'Éducateur territorial des APS, à compter du 25 mai 2022, pour participer à l'animation et à la mise en œuvre de la politique jeunesse et sport définie par la commune. Charger monsieur le Maire de procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement et à la carrière des agents en tant qu'autorité territoriale.

DCM 2022-39T/4.2.1. CRÉATION DE 2 POSTES NON PERMANENTS POUR BESOIN SAISONNIER 2022 AU CAMPING MUNICIPAL DE LA TOUR

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Créer deux postes au camping municipal pour les fonctions d'accueil du public et gestion du site ;
- Recruter deux agents : deux postes à temps complet, sur la base du cadre d'emploi des Adjointes territoriaux d'animation, grade d'adjoint d'animation territorial, 1<sup>er</sup> échelon, IB 371, IM 343, du jeudi 28 avril au lundi 26 septembre 2022 ;
- Dit que les crédits nécessaires sont ouverts au Budget de l'exercice 2022 ;

DCM 2022-40T/4.2.1. CRÉATION DE 2 POSTES NON PERMANENTS POUR BESOIN SAISONNIER 2022 AU PLAN D'EAU

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Créer deux postes de maître-nageur sauveteur pour les fonctions de surveillance au plan d'eau ;
- Recruter les agents sur la base du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives, à temps non-complet à raison de 33 h par semaine du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022 ;
- Fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'éducateur des activités physiques et sportives qui sera fixer entre le 1<sup>er</sup> et 10<sup>ème</sup> échelon,
- Dit que les crédits nécessaires sont ouverts au Budget de l'exercice 2022 ;

DCM2022-41T/4.1.1 – SUPPRESSION ET CRÉATION EMPLOI PERMANENT AU SERVICE ADMINISTRATIF CHARGÉ D'ACCUEIL ET OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (80%) correspondant aux fonctions d'agent chargé d'accueil et officier d'état civil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en raison de la mutation de l'agent,
- Créer un poste d'adjoint administratif à temps complet correspondant aux fonctions d'agent « chargé d'accueil et officier d'état civil ».
- Recruter un nouvel agent sur la base du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet à compter du 8 avril prochain (mise en stage). L'échelon sera déterminé après calcul de la reprise d'ancienneté.
- Modifier le tableau des effectifs de la collectivité en conséquence.
- Préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2022 et suivants.

DCM 2022-42T/4.2.1. – CRÉATION EMPLOI NON PERMANENT POUR BESOIN SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Créer un poste saisonnier au service technique pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent (espaces verts, propreté de la commune, aide logistique, etc.) ;
- Recruter un agent à temps complet sur la base du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, 1<sup>er</sup> échelon, IB 371, IM 343 du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2022 ;
- Dire que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice 2022 ;

DCM 2022-43T/4.1.1 CRÉATION EMPLOI PERMANENT AU SERVICE ADMINISTRATIF

→ **Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (20 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions) de :**

- Créer un emploi permanent à temps complet, sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 au sein de l'administration générale. Charger monsieur le Maire de procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement et à la carrière des agents en tant qu'autorité territoriale.

DCM 2022-44T/4.1.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - FILIÈRE ADMINISTRATIVE

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Modifier le tableau des effectifs comme suit :

Emplois par grade	Cat	Nb	Pourvu	Tps travail	Modification
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	28	Suppression à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Adjoint administratif	C	1	1	35	Création à compter du 8 avril 2022

- Charger monsieur le Maire de procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement et à la carrière des agents en tant qu'autorité territoriale,
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits aux budgets.

DCM 2022-45T/4.1.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - FILIÈRE ADMINISTRATIVE

→ **Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (20 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions) de :**

- Modifier le tableau des effectifs comme suit :

Emplois par grade	Cat	Nb	Pourvu	Tps travail	Modification
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	35	Création à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2022

- Charger monsieur le Maire de procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement et à la carrière des agents en tant qu'autorité territoriale,
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits aux budgets.

DCM 2022-46T/8.3.1 – DÉNOMINATION DE VOIRIE – ROUTE DU MENHIR ET LE VIEUX CADOREAU

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Adopter la dénomination attribuée à la route du Menhir et au lieu-dit le Vieux Cadoreau ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Charger Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services de la Poste, au SDIS et au service du cadastre.

DCM 2022-47T/3.2.1 – CESSION DE L'IMMEUBLE SIS PARCELLE AT 539-AT 537-AT 749p - PLACE DU HAVRE

→ **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Valider le principe de l'aliénation de l'immeuble AT 539-AT 537-AT 749p pour un montant de 60 000 euros ;
- Préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autoriser monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble au profit des acquéreurs et à passer l'acte de cession chez le notaire.

DCM 2022-48T/1.1.8 – GENDARMERIE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET 9 LOGEMENTS – MAÎTRE D'ŒUVRE – FORFAIT DÉFINITIF ET PROLONGATION DÉLAI

→ **Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (18 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions) de :**

- Approuver l'état des honoraires présenté,
- Accepter expressément cette prolongation de délais nécessaire à l'obtention du résultat attendu,
- Approuver l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre, portant la rémunération de base des cotraitants SARL ZENITH ARCHITECTE ET INGENIERIE à 215 622,00 € HT (APS, APD, PC, PRO, ACT, VISA, EXE, DET, AOR),
- Dire que l'enveloppe budgétaire totale nécessaire à la réalisation de l'opération est fixée à 3 594 000 € pour les travaux et les dépenses afférentes qui seront imputées à l'opération 46 du budget immobilier.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant précité ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce marché de maîtrise d'œuvre.

DCM 2022-49T/1.3.1 – GENDARMERIE – MISSION OPC – PRESTATIONS INTELLECTUELLES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

→ **Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (18 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions) de :**

- Donner délégation à monsieur le Maire pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché « O.P.C. » pour la construction de la gendarmerie, dans la limite des crédits inscrits au budget pour cette opération,
- Autoriser le Maire à signer le marché concernant cette mission et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, avec l'entreprise dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse,

- Autoriser le cas échéant le Maire à lancer une nouvelle consultation à l'issue de la procédure si l'appel d'offres est déclaré infructueux,

DCM 2022-50T/7.1.8 – GENDARMERIE – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF ET 9 LOGEMENTS – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP

L'opération GENDARMERIE se prête à ce type de procédure qui pourrait être programmée comme suit :

Montant estimatif global de l'opération TTC : Travaux	2 900 000 €
Imprévus	290 000 €
Maitrise d'œuvre	263 000 €
Etudes diverses	79 000 €
Réseaux	62 000 €

AUTORISATION DE PROGRAMME	Votées précédentes	DCM	Proposées DCM en cours	Votées sur l'exercice en cours
GENDARMERIE		0	3 594 000	3 594 000

	EXERCICES ANTERIEURS REALISES	OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	2023	2024	2025	TOTAL
<b>CREDITS de PAIEMENT</b>	92 653,20	2 000 000	500 000	901 346.80	100 000	3 594 000
<b>FINANCEMENT</b>						
FCTVA		14 100	60 000	300 000	165 000	539 100
SUBVENTION ETAT		200 000		200 000		400 000
SUBVENTION DETR		50 000		100 000		150 000
EMPRUNT		2 000 000				2 000 000
VENTE ANCIEN TERRAIN					300 000	300 000
AUTO FINANCEMENT			204 900			204 900

➔ **Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (18 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions) de :**

- Approuver le principe de mise en place d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour la construction de la GENDARMERIE,
- Approuver la création de l'autorisation de programme telle que détaillée ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération précitée à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,
- Préciser que les crédits de paiements de 2022 sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DCM 2022-51T/1.1.9 – GENDARMERIE – ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGES ET TOUS RISQUES CHANTIER – DÉLÉGATION AU MAIRE – AUTORISATION LANCEMENT CONSULTATION ET SIGNATURE DES MARCHÉS

➔ **Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (18 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions) de :**

- Donner délégation à M. le Maire pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché « Assurances Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier » pour la construction de la gendarmerie, dans la limite des crédits inscrits au budget pour cette opération,
- Autoriser le Maire à signer le marché concernant ces missions et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, avec l'entreprises dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse,
- Autoriser le cas échéant le Maire à lancer une nouvelle consultation à l'issue de la procédure si l'appel d'offres est déclaré infructueux,

DCM 2022-52T/1.1.9 – GENDARMERIE – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF ET 9 LOGEMENTS – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION EN PROCÉDURE ADAPTÉE MAPA

➔ **Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (18 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions) de :**

- Approuver le programme de travaux ainsi énoncé, dont les crédits d'un montant de 3 594 000 € TTC ont dûment été inscrits au Budget IMMOBILIER, avec le financement suivant :

	<b>Montants TTC</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	3 594 000
<b>FINANCEMENT</b>	
FCTVA	539 100
SUBVENTIONS	550 000
EMPRUNT	2 000 000,00
VENTE ACTUELLE GENDARMERIE	300 000
AUTO FINANCEMENT	204 900

- Autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises en procédure adaptée,
- Approuver le projet de dossier de Consultation des Entreprises, qui comprendra 14 lots
  - Lot 1 – VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS
  - Lot 2 - GROS ŒUVRE
  - Lot 3 - CHARPENTE METALLIQUE – BARDAGE
  - Lot 4 - COUVERTURE – ETANCHÉITÉ
  - Lot 5 - METALLERIE
  - Lot 6 - MENUISERIES ALUMINIUM
  - Lot 7 – MENUISERIES BOIS
  - Lot 8 – CLOISONS SECHES - PLAFONDS
  - Lot 9 – CARRELAGE - FAIENCE
  - Lot 10 – SOLS SOUPLES
  - Lot 11 - PEINTURE
  - Lot 12 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE
  - Lot 13 - ELECTRICITÉ - COURANTS FORTS & FAIBLES
  - Lot 14 – NETTOYAGE
- Approuver les éléments essentiels suivants :
  - Aménagements extérieurs
  - Types de bâtiment
  - Chauffage
  - Matériaux
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le Charger de faire tout ce qui est nécessaire en ce sens.